

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20230069

Rapporteur : Josie BAYLE

Service : Commerce et Artisanat

Secrétaire de séance : Alain BANQUET

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le SIX JUILLET, à 16 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 27, 26, 27, 28 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 29/06/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (1), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (2), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

| | | |
|--|----------------------|---------------------|
| ABSENTS EXCUSÉS : Florence MALGAT | a donné délégation à | Josie BAYLE |
| Marc LETURGIE | a donné délégation à | Christian BORDENAVE |
| Jacqueline SIMONNET | a donné délégation à | Christine FRANCOIS |
| Marie-Claude ANDRIEUX | a donné délégation à | Jonathan PRIOLEAUD |

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 7 « Tableau des effectifs – modification du poste de Directeur(trice) des solidarités à temps non complet par le poste de Directeur de l'action sociale et de la santé à temps non complet » et retour au dossier n°9 « Charte des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) - Adoption ».

(2) Arrivée au dossier n°1 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2023 ».

(3) Arrivée au dossier n°10 « Délocalisation définitive de la brocante professionnelle mensuelle de la place Gambetta vers le pourtour de l'église Notre Dame ».

**TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
MARCHES, BROCANTE, FÊTES FORAINES ET CIRQUES - ACTUALISATION A COMPTER
DU 1ER SEPTEMBRE 2023**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2331-3 b 6°, relatif au produit des droits de place sur les halles, foires et marchés ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'occupation d'emplacements, par les commerçants, du domaine public communal, sur les marchés, brocantes, fêtes foraines et cirques implique le versement à la collectivité d'un droit ou d'une redevance, en contrepartie de l'avantage que procure à l'occupant le droit privatif d'occupation ;

CONSIDÉRANT que ces droits de place ont la nature d'une recette fiscale (taxe assimilée aux contributions indirectes) et que leur fixation et leur révision relèvent de la compétence du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser annuellement les tarifs des droits de place, à compter du premier septembre ;

CONSIDÉRANT le contexte économique inflationniste qui frappe l'ensemble des acteurs économiques (taux d'inflation arrêté à 5,9 % par l'INSEE, au 30 avril 2023) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** les droits de place des marchés, brocantes, fêtes foraines et cirques tels que détaillés en annexe de la présente délibération, augmentés de + 5,9 % (arrondi à l'entier supérieur), par rapport aux droits en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2022 et ce à compter du 1^{er} septembre 2023.

Adopté par 24 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETRUGIE (Pouvoir), Florence MALGAT (Pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY.

7 voix contre : Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (Pouvoir), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 06/07/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **11 JUIL. 2023**

et de l'affichage en date du **12 JUIL. 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Alain BANQUET



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD